

## Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-neuf février, le Conseil Municipal de la Commune de LA FRESNAIS, légalement convoqué le douze février, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Eric POUSSIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice** : 21

**Etaient présents** : M. Éric POUSSIN, M. Pascal MOULIN, Mme Anita MARTIN, Mme Daisy DELOURME, Mme Annick GINGAST, M. Felix LEMERCIER, Mme Monique FOLIGNÉ, Mme Marie-Béatrice MOËNET, M. Denis DAUDIBON, Mme Chantal LE LUHERNE-BOISSIÈRE, Mme Tatiana BOURDAIS, M. Sylvain IGER, M. Pascal FONTENEAU, M. Tony COSNEFROY, M. Marin LEFEUVRE, Mme Clémence PHILIPPE-MANCHEC et M. Yann RENARD.

**Pouvoirs** : Mme Audrey GINGAT a donné pouvoir à Mme Marie-Béatrice MOËNET.  
Mme Marie-Dominique LETELLIER a donné à pouvoir à Mme Monique FOLIGNÉ.

**Étaient absents** : M. Romain BERTOUX et Mme Hélène CHENU.

**Secrétaire de séance** : Mme Monique FOLIGNÉ a été nommée secrétaire de séance.

### **Délibération n° 11-2024**

**Objet** : Urbanisme & Foncier – Approbation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

**Rapporteur** : M. Eric POUSSIN, Maire

**Exposé** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles la révision générale du PLU a été menée et à quelle étape de la procédure elle se situe à ce jour.

Le bilan de la concertation a été dressé, une première fois, en Conseil Municipal lors de sa séance du 29 septembre 2022 et une seconde fois le 24 mai 2023. Le projet de PLU a été arrêté lors de ces mêmes séances et soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées et Consultées (PPA-PPC), qui ont disposé de trois mois pour formuler un avis.

L'ensemble des avis reçus a été joint au dossier porté à enquête publique.

L'enquête publique s'est déroulée du 15 novembre au 15 décembre 2023.

Le 26 janvier 2024, le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions dans lesquelles, il a émis un avis favorable au projet, assorti de trois réserves et deux recommandations.

Un rapport complémentaire du commissaire enquêteur a été remis le 21 février 2024 à la suite d'une demande du Tribunal Administratif de Rennes souhaitant un avis distinct pour chaque objet de l'enquête et un avis plus détaillé sur la modification du Périmètre des abords de l'Eglise.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les avis émis par les PPA-PPC, le rapport et les

conclusions du Commissaire Enquêteur.

Il expose en parallèle les modifications / les compléments qu'il propose d'effectuer sur le projet de PLU arrêté, et précise qu'elles n'ont pas pour effet de modifier l'économie général du projet, de sorte qu'elles peuvent être acceptées.

Ces éléments sont repris dans l'annexe **(ci-jointe)** transmise aux Conseillers Municipaux ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la commune de La Fresnais en date du 17 décembre 2019 prescrivant la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme ;

**Vu** les délibérations du Conseil Municipal de la commune de La Fresnais en date du 15 novembre 2021, du 7 juillet 2022 et du 9 mars 2023 relatives au débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), validant ces dernières, ainsi que la poursuite de la démarche ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la commune de La Fresnais en date du 29 septembre 2022 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la commune de La Fresnais en date du 24 mai 2023 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme une seconde fois ;

**Vu** la décision de Madame la conseillère déléguée du Tribunal Administratif de Rennes en date du 9 octobre 2023 n° E23000167/35 désignant Monsieur Xavier MONTSERRAT, directeur d'ARS en retraite, en qualité de commissaire enquêteur ;

**Vu** la décision de Madame la conseillère déléguée du Tribunal Administratif de Rennes en date du 8 novembre 2023 modifiant l'objet de l'enquête publique confiée à Monsieur Xavier MONTSERRAT, par décision du 9 octobre 2023 faisant suite au courriel du 30 octobre 2023 par la commune de La Fresnais précisant que l'enquête publique portait également sur la modification du périmètre des abords de l'église Saint-Méen - Saint Croix ;

**Vu** l'arrêté du Maire en date du 18 octobre 2023 soumettant à enquête publique le projet de PLU arrêté ;

**Vu** les avis des Personnes Publiques Associées et Consultés ;

- *L'avis de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine par courrier du 30 août 2023,*
- *Les avis de la CDPENAF par mel le 3 août 2023,*
- *L'avis de la Chambre d'Agriculture par mel le 7 septembre 2023,*
- *L'avis du Comité du Pays de Saint-Malo par mel le 21 novembre 2023,*
- *L'avis de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo par courrier du 4 septembre 2023,*
- *L'avis de la SNCF Immobilier par courrier du 13 juillet 2023,*
- *Et l'avis de GRTgaz par mel le 23 juin 2023,*

**Vu** l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de Bretagne sur l'évaluation environnementale du projet de PLU révisé du 11 septembre 2023 (avis n° MRAe 2023-010770) ;

**Vu** l'enquête publique du 15 novembre 2023 au 15 décembre 2023 inclus ;

**Vu** le procès-verbal des observations du public transmis à la commune par le commissaire-enquêteur en date du 22 décembre 2023 ;

**Vu** le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur remis le 26 janvier 2024 donnant un favorable assorti de trois réserves : Que les améliorations proposées par Monsieur le maire de La Fresnais dans son mémoire en réponse, soient apportées dans le document final du PLU, le respect des demandes formulées par l'Etat concernant la Trame Verte et Bleue (TVB) et la prévention des risques de nuisances en matière d'assainissement et la protection de la continuité écologique et la préservation des zones naturelles (N). Ainsi que deux recommandations : Renforcer la lisibilité du PLU au regard des enjeux locaux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique et prévoir des indicateurs de suivi « climat, air, énergie » permettant d'évaluer la vulnérabilité du territoire face au dérèglement climatique ;

**Vu** le rapport complémentaire du commissaire enquêteur remis le 21 février 2024 ;

**Vu** le projet de Plan Local d'Urbanisme soumis à approbation, et notamment le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, les règlements graphique et écrit, et les annexes ;

**Considérant** que les remarques issues des avis des Personnes Publiques Associées et Consultées et des conclusions du commissaire enquêteur justifient des adaptations au projet de PLU ;

**Considérant** que ces adaptations ne remettent pas en cause l'économie générale du projet de PLU révisé sous à enquête publique ;

**Considérant** que le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 17, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 2 de M. Yann RENARD et M. Marin LEFEUVRE),**

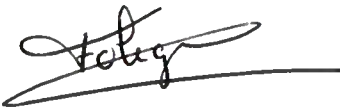
- **APPROUVE** l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **DIT** que la présente délibération et le dossier du Plan Local d'Urbanisme approuvé seront transmis à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément au Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant 1 mois et d'une mention dans un journal à diffusion départementale ;
- **DIT** que le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à La Mairie de La Fresnais, aux jours et heures d'ouverture ;

- **DIT** que le Plan Local d'Urbanisme sera également téléversé sur le Géoportail de l'Urbanisme ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La Fresnais, le 29 février 2024

**La Secrétaire de séance,  
Monique FOLIGNÉ**



**Le Maire,  
Eric POUSSIN**

